



Demande de prise en charge des frais de déplacement PRSE 2024

**PRSE : DU MERCREDI 19 AU JEUDI 20 JUIN 2024
À AMSTERDAM, PAYS-BAS**

Le Plastics Recycling Show Europe est le salon dédié au recyclage des plastiques en Europe continentale.

Les acteurs des matériaux recyclés, des machines de recyclage et des services seront exposés, présentant les dernières innovations de l'industrie. Les conférences gratuites avec des acteurs clés de l'industrie abordera les dernières opportunités et défis auxquels est confrontée l'industrie du recyclage des plastiques en Europe.

L'événement embrasse l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, passant par la conception des matières premières, et englobant le recyclage, la collecte, le tri, et le recyclage des plastiques industriels, commerciaux, agricoles, post-consommation et marins. Ce processus s'étend jusqu'à la conception et l'intégration des polymères recyclés dans de nouveaux produits et applications.

*Date limite d'inscription le 30 mai
Offre limitée à 6 entreprises adhérentes Polymeris*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Cette Opération bénéficie du soutien financier de la
Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Détail de l'action

La Région Auvergne-Rhône-Alpes vous accompagne en prenant en charge une partie de vos frais sous forme d'un reversement.

Si vous souhaitez bénéficier de cette offre, merci de nous retourner ce document complété.

La subvention donnera lieu à un reversement après l'événement et une fois perçue par Polymeris. Sous présentation des justificatifs dans les 30 jours fin de salon et, limités aux 2 jours de salons.

Les entreprises éligibles

- Structure dont le siège social ou un établissement est situé en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Ne pas avoir déjà bénéficié 3 fois du soutien régional sur les dernières éditions
- Effectif <1000 salariés
- Non engagée dans une « procédure d'insolvabilité » telle que définie dans le règlement UE 2015/848 du Parlement européen et conformément à la définition de la communication 2014/C 249/01 de la Commission européenne (paragraphe 2.2).
- Aide soumise au règlement du régime d'aides n°SA.100189 relatif aux aides en faveur des PME.

Les frais éligibles

Reversement de :

- Vos frais de transport (limité à 600€ / pers).
- Vos frais d'hôtel + séjour (236€/jour/pers).

Limité à une personne par entreprise sur les 2 jours de salon.

CONTACT

Sophie DUEZ

Responsable Communication et International

Polymeris – pôle de compétitivité

Email : sophie.duez@polymeris.fr

Tel : +33(0)6 76 59 80 96

INSCRIPTION

Je souhaite bénéficier de l'offre de prise en charge de mes frais de déplacements par la région et m'engage à transmettre mes justificatifs de déplacements avant le 5 juillet 2024

BULLETIN DE PARTICIPATION au remboursement des frais de déplacement PRSE, AMSTERDAM

À renvoyer impérativement par e-mail à adrien.simon@polymeris.fr ou par courrier à :
POLYMERIS-Maison des entreprises, 180 rue Pierre et Marie Curie, 01100 OYONNAX

Un seul exemplaire par entreprise

PRÉNOM/NOM :

ORGANISME/SOCIÉTÉ :

SIRET :

ADRESSE (FACTURATION) :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. : E-MAIL :

Merci de joindre un RIB pour le versement de la subvention.

Date et signature

Cachet de l'entreprise

Attention : le nombre de places est limité. L'offre sera close lorsque celui-ci sera atteint.

En cochant cette case, je refuse que mes données personnelles soient utilisées dans le cadre de ma demande, conformément à la charte pour la protection des données.

Annexe 1 : Justification des dépenses déclarées

A transmettre avant le 5 juillet 2024

Nom de l'entreprise :

Nom du salarié :

Tableau des dépenses déclarées

Typologie de dépense	Nom du justificatif	Date	Prix (HT €)	Justificatif Joint
Exemple : Hôtel/Avion	04.05.24 Avion Polymeris	04/05/2024	600	X
	TOTAL			

Documents à retourner avant le 5 juillet

- Facture de billet d'avion
- Facture d'hôtel